

# CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLE

## ANNÉE SCOLAIRE

### Grille tarifaire

TRANCHE	A	B	C	D	E	F
Revenu annuel	Inférieur à 18 300€	Entre 18 301€ et 25 620€	Entre 25 621€ et 32 940€	Entre 32 941€ et 40 260€	Entre 40 261€ et 47 580€	Supérieur à 47 580€
Nombre d'enfants						
<b>1</b>	518 €	592 €	664 €	735 €	807 €	876 €
<b>2</b>	848 €	980 €	1 111 €	1 243 €	1 368 €	1 490 €
<b>3</b>	1 097 €	1 271 €	1 443 €	1 618 €	1 789 €	1 949 €
<b>4</b>	1 215 €	1 408 €	1 602 €	1 796 €	1 988 €	2 171 €

**Un dossier d'inscription rendu sans avis d'imposition N-1 (ou à défaut N-2) placera la famille en tranche F de contribution**, avec possibilité de régularisation ultérieure selon justificatif. Les familles en tranche F sont dispensées de fournir une copie de l'avis d'imposition.

### DÉTERMINATION DE LA TRANCHE DE CONTRIBUTION

La détermination de la tranche de contribution est basée sur le **revenu annuel** des familles, calculée à partir de l'avis de l'imposition N-1 (ou à défaut N-2) de la famille (du père **et** de la mère).

Il s'agit de la somme des lignes suivantes figurant sur l'avis d'imposition :

- **Total des salaires et assimilés** (salaires, pensions, pensions alimentaires, rentes...)
- **Revenus industriels et commerciaux professionnels imposables** (BIC, BNC, ...)
- **Revenus perçus par le foyer fiscal** (revenus de capitaux mobiliers, revenus fonciers...)

**Les différentes déduction 10% ou frais réels ou autres ne sont pas applicables.**

### Exemple d'un extrait d'avis d'imposition :

DÉTAIL DES REVENUS	VOUS	CONJOINT	TOTAL	<u>A RETENIR POUR L'OGEC</u>
Salaires	10000	15000		
Autres revenus salariaux	10000			
<b>Total des salaires et assimilés</b>	<b>20000</b>	<b>15000</b>		<b>35000 ❶</b>
Déduction 10% ou frais réels	- 2000	- 5000		
Salaires, pensions et rentes	18000	10000	28000	
<b>Revenus industriels et commerciaux professionnels imposables</b>		<b>1000</b>	<b>1000</b>	<b>1000 ❷</b>
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux imposables		5000	5000	
Revenus fonciers nets	6000		6000	
<b>Total des revenus perçus par le foyer fiscal</b>				<b>11000 ❸</b>
<b>REVENU BRUT GLOBAL</b>			<b>40000</b>	<b>47000 = ❶ + ❷ + ❸</b>

**Le revenu annuel étant de 47 000€, la tranche de contribution à utiliser est donc la tranche E.**